


Juillet 2013

	منظمة الأغذية والزراعة للأمم المتحدة	联合国 粮食及 农业组织	Food and Agriculture Organization of the United Nations	Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture	Продовольственная и сельскохозяйственная организация Объединенных Наций	Organización de las Naciones Unidas para la Alimentación y la Agricultura
---	--	--------------------	---	---	---	--

**COMMISSION DES FORÊTS ET DE LA FAUNE SAUVAGE POUR  
L'AFRIQUE**

**DIX-NEUVIÈME SESSION**

**TROISIÈME SEMAINE AFRICAINE DES FORÊTS ET DE LA FAUNE  
SAUVAGE**

**WINDHOEK, RÉPUBLIQUE DE NAMIBIE  
30 septembre - 4 octobre 2013**

**Thème: Développement des secteurs forestier et de la faune sauvage pour  
une contribution effective à la sécurité alimentaire et au développement  
d'une économie verte en Afrique**

**PRÉPARATIFS POUR LE XIVÈME CONGRÈS FORESTIER MONDIAL**

### Introduction

1. Le XIVème Congrès forestier mondial se tiendra à Durban en Afrique du sud, du 7 au 11 septembre 2015. Ce sera la première fois que le congrès se tiendra en Afrique.
2. Le Congrès est une opportunité unique pour les populations de tous les pays, régions et secteurs (public, privé, enseignement, ONG, et recherche) d'échanger leurs idées et expériences sur les questions politiques et techniques clés qui affectent les forêts et les personnes dépendantes des forêts. Les organisateurs du Congrès sollicitent des contributions sur les thèmes prioritaires à prendre en compte auprès d'un grand éventail de parties prenantes. Les Commissions régionales des forêts de la FAO sont invitées à participer à ce processus afin d'assurer que le Congrès aborde les préoccupations prioritaires de chaque région du monde.
3. Le Congrès forestier mondial se tient environ tous les six ans. Le premier Congrès s'est tenu en Italie en 1926. Depuis 1954, la FAO a apporté son aide aux pays hôtes dans l'organisation du Congrès. L'organisation et le financement de chaque Congrès relèvent de la responsabilité du gouvernement hôte et la FAO joue un rôle consultatif et fournit l'appui administratif et technique.
4. Le Congrès est un forum d'échange de vues et d'expériences sur tous les aspects des forêts et de la foresterie qui pourraient aboutir à la formulation de recommandations générales applicables à l'échelle nationale, régionale ou mondiale. Le Congrès constitue également une opportunité pour le secteur de produire périodiquement un aperçu de l'état des forêts et de la foresterie, afin d'identifier les tendances, adapter les politiques, sensibiliser les décideurs, et influencer l'opinion publique. En raison du nombre important de participants (des milliers à chaque conférence), le congrès est un forum viable dans le cadre du renforcement du rôle des forêts et de la foresterie en tant que tels ainsi que dans le contexte des questions environnementales, économiques et sociales vitales.

*Le tirage du présent document est limité pour réduire au maximum l'impact des méthodes de travail de la FAO sur l'environnement et contribuer à la neutralité climatique. Les délégués et observateurs sont priés d'apporter leur exemplaire personnel en séance et de ne pas demander de copies supplémentaires. La plupart des documents de réunion de la FAO sont disponibles sur internet, à l'adresse [www.fao.org](http://www.fao.org).*

5. Le Congrès n'est pas une réunion intergouvernementale; elle ne dispose pas de constituants officiels ou de délégations nationales. Le Congrès offre une opportunité de collaboration entre toutes les parties prenantes intéressées au niveau de toutes les régions géographiques. La mise en œuvre des recommandations est une préoccupation pour les entités à l'attention desquelles celles-ci sont portées (gouvernements, organisations internationales, instituts scientifiques, propriétaires forestiers, etc.) à la lumière de leurs circonstances spécifiques. Le résultat du Congrès peut être porté à l'attention de la Conférence de la FAO et des Commissions régionales des forêts de la FAO par l'intermédiaire du Comité des forêts, généralement grâce à une résolution ou à une déclaration du Congrès.

6. Le Congrès est constitué de participants inscrits qui sont impliqués dans le secteur de la foresterie ou sont intéressés par ce domaine d'activité. Que le participant appartienne à une organisation gouvernementale, à une ONG, à une société privée, à un organisme scientifique ou professionnel, à une société forestière, ou participe au Congrès à titre personnel, il/elle est libre d'exprimer sa propre opinion. Les Congrès passés ont été salués pour la qualité supérieure des documents et des délibérations, et pour le large consensus qui a soutenu les avis politiques et techniques faisant autorité, quoique non contraignants, adressés aux gouvernements et aux organisations internationales.

7. La valeur et l'utilité de chaque congrès est également traduite par l'opportunité offerte aux forestiers, parties prenantes et décideurs du monde entier d'analyser et d'exposer leurs convictions et expériences techniques, de discuter et d'échanger des idées, et d'élargir leurs perspectives en partageant leurs problèmes communs et spécifiques. Le XIVème Congrès reconnaîtra que la foresterie devient un sujet aux connexions et implications de plus en plus internationales, et aux dimensions et implications multisectorielles.

8. Les échanges de savoirs au sein du secteur forestier, et entre le secteur forestier et les autres secteurs, profitent à tous les pays, notamment ceux nécessitant un développement accru du secteur forestier. La diffusion d'avancées scientifiques et techniques ainsi que les contacts humains favorisés par ces congrès, contribuent à une meilleure compréhension mondiale des questions liées aux forêts et à la foresterie.

### **Organisation et format du Congrès**

9. Le Gouvernement de l'Afrique du sud désignera une organisation gouvernementale leader et nommera le Secrétaire général et le personnel d'appui qui auront la responsabilité principale de l'organisation et du déroulement du XIVème Congrès forestier mondial. Le Directeur général de la FAO a nommé le Secrétaire général adjoint et le personnel d'appui qui servent de conseillers au Secrétaire général, apportant leur assistance pour l'administration et l'appui technique au Congrès, y compris l'édition et l'examen des documents techniques. Le pays hôte et la FAO collaborent sur les principales responsabilités, notamment l'identification de thèmes, de programmes et de sous-programmes; et la revue et la mise en forme des documents techniques présentés durant le Congrès.

10. Le Congrès forestier mondial est une réunion de haut niveau au cours de laquelle le Chef d'État du pays hôte et le Directeur général de la FAO présentent des allocutions. Les orateurs invités sont des leaders reconnus, des experts de haut niveau et des défenseurs dans leurs domaines d'activité respectifs. Les sujets abordés durant le Congrès couvrent un éventail varié d'intérêts allant des préoccupations sur le terrain aux politiques nationales, régionales et mondiales.

11. Pour une planification et une gestion plus efficaces du Congrès, le Gouvernement de l'Afrique du sud et la FAO solliciteront la contribution d'un large éventail de parties prenantes. La FAO établira un groupe de travail interne pour le Congrès forestier mondial et un Comité consultatif externe du Congrès forestier mondial. En association avec le pays hôte, ces groupes élaboreront un programme technique et nommeront des Secrétaires techniques qui seront chargés de domaines spécifiques à examiner par le Congrès.

12. Le financement d'un Congrès forestier réussi requiert la collaboration et l'engagement du pays hôte, de la FAO, et de tous les pays et organisations participants. Un fonds fiduciaire sera mis en place pour favoriser une participation géographique large, en particulier pour couvrir les frais de voyage des participants originaires des pays en développement, les étudiants et les autres groupes. Les

gouvernements et les organisations engagés dans la promotion de la gestion durable des forêts seront encouragés à soutenir le Congrès.

**Point à considérer**

13. La Commission pourrait envisager de/d':

- Inviter les pays à soutenir le Congrès et encourager une participation aussi large que possible de tous les secteurs au sein de la Région ;
- Identifier les questions et préoccupations de prime importance pour la Région, et les porter à l'attention des organisateurs afin d'assurer que les préoccupations d'ordre national et régional sont suffisamment prises en compte par le Congrès;
- Proposer des thèmes et sujets qui pourraient servir de base pour les sessions techniques du Congrès;
- Solliciter la soumission de documents par des auteurs de la région pour leur présentation lors du Congrès;
- Identifier les réseaux, institutions ou personnes au niveau régional qui pourraient être des points de contact importants pour les organisateurs du Congrès, ainsi que des orateurs potentiels;
- Communiquer les besoins en informations relatives au Congrès, afin d'assurer que les informations fournies au public soient détaillées et bien présentées.

14. Les Pays Membres sont encouragés à participer au Congrès au plus haut niveau, à promouvoir activement le Congrès au sein de la communauté forestière nationale, et si nécessaire, à apporter un appui financier au Congrès en contribuant au fonds fiduciaire du Congrès.